

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI LE 28 AOÛT 2024, À 16:30 HEURES

À L'ÉDIFICE CENTRE MUNICIPAL LOUIS-ARMAND-SAVARIA, SITUÉ AU 1580, CHEMIN DU FER-À-CHEVAL À SAINTE-JULIE, PROVINCE DE QUÉBEC

Étaient présents :

Monsieur Martin Dulac	Président et Délégué de la Ville de McMasterville
Madame Maud Allaire	Vice-Présidente et Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Madame Nadine Viau	Déléguée de la Ville de Beloeil
Monsieur Daniel Plouffe	Délégué de la Municipalité de Calixa-Lavallée
Monsieur Patrick Marquès	Délégué de la Ville de Carignan
Madame Alexandra Labbé	Déléguée de la Ville de Chambly
Monsieur Marc-André Guertin	Délégué de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
Madame Mélanie Villeneuve	Déléguée de la Ville d'Otterburn Park
Monsieur Claude Gauthier	Délégué de la Ville de Richelieu
Monsieur Stéphane Williams	Déléguée de la Ville de Saint-Amable
Monsieur Yves Lessard	Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Madame Marilyn Nadeau	Déléguée de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste
Monsieur Mario Lemay	Délégué de la Ville de Sainte-Julie
Monsieur Sylvain Casavant	Délégué de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Normand Teasdale	Délégué de la Municipalité de St-Mathieu-de-Beloeil
Monsieur Martin Damphousse	Délégué de la Ville de Varennes
Monsieur Alexandre Bélisle	Délégué de la Municipalité de Verchères

Formant le quorum requis sous la présidence de Monsieur Martin Dulac.

Étaient également présents :

Monsieur Marco Carrier	Directeur de police
Madame Chantal Lemieux	Directrice secrétaire-trésorière
Madame Marie-Claude Veilleux	Greffière-adjointe

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2024;
4. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :

4.1

12 juin 2024

4.2

10 juillet 2024

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

5. Ressources humaines – Résolutions;

- 5.1 Ratification d'embauches
- 5.2 Départ – Secrétaire aux ressources humaines surnuméraire et agents auxiliaires
- 5.3 Modifications à l'organigramme – Administration
- 5.4 Modifications à l'organigramme – Policier
- 5.5 Délégation de pouvoir à la Directrice secrétaire-trésorière d'embaucher un cadre civil

6. Administration et finances – Résolutions;

- 6.1 Contrat avec Gtechna
- 6.2 Adoption de la liste des comptes à payer

7. Adoption;

- 7.1 Règlement 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

8. Dépôt de documents;

- 8.1 Correspondance – Aucun document déposé
- 8.2 Tableau des mouvements de personnel
- 8.3 États financiers au 30 juin 2024
 - a) État des activités de fonctionnement
 - b) État des activités d'investissement
 - c) Bilan

9. Varia;

10. Période de questions;

11. Clôture de la séance.

POINT 1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente déclare la séance ouverte. Il est 16:34 heures.

CA-24-2776

POINT 2

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CA-24-2777

POINT 3 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 26 juin 2024

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 juin 2024;

ATTENDU l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et l'article 201 du Code Municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 juin 2024 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2778

POINT 4 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 12 juin et 10 juillet 2024

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 12 juin et 10 juillet 2024;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 12 juin et 10 juillet 2024;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 12 juin et 10 juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 5 RESSOURCES HUMAINES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2779

POINT 5.1 RÉSOLUTION Ratification d'embauches

ATTENDU la résolution CA-22-2376 adoptée le 23 février 2022 déléguant le pouvoir d'embauche d'employés syndiqués;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher des policiers auxiliaires;

ATTENDU qu'il y avait lieu d'embaucher une technicienne à la paie et aux comptes payables;

ATTENDU que le comité de sélection, pour les postes de policiers auxiliaires, a retenu les candidatures de :

- Alexandre Lapointe
- Guillaume Thibault
- Édouard Gagnon
- Loïc Canno
- Mindy Martel
- Charles-Alexis Horth

ATTENDU que le comité de sélection, pour le poste d'une technicienne à la paie et aux comptes payables, a retenu la candidature de :

- Audrey Burelle

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'embauche des personnes suivantes, à compter du 23 juillet 2024, à titre de policiers auxiliaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Alexandre Lapointe
- Guillaume Thibault
- Édouard Gagnon
- Loïc Canno
- Mindy Martel
- Charles-Alexis Horth

DE RATIFIER l'embauche de la personne suivante, à compter du 3 septembre 2024, à titre de technicienne à la paie et aux comptes payables de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent :

- Audrey Burelle

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2780

POINT 5.2

RÉSOLUTION

Départ – Secrétaire aux ressources humaines surnuméraire et agents auxiliaires

ATTENDU que la personne suivante a quitté volontairement son emploi de secrétaire aux ressources humaines surnuméraire :

- Laurie Hébert-Seynett

ATTENDU que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi d'agents auxiliaires :

- Frédérique Lapointe

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

- Simon Lacourse
- Guillaume Thibault

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emplois;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Normand Teasdale
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme secrétaire aux ressources humaines surnuméraire et DE LA RENDRE effective au 11 juillet 2024 :

- Laurie Hébert-Seynett

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agente auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 22 août 2024 :

- Frédérique Lapointe

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 26 août 2024 :

- Simon Lacourse

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme agent auxiliaire et DE LA RENDRE effective au 3 septembre 2024 :

- Guillaume Thibault

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2781

POINT 5.3
RÉSOLUTION
Modifications à l'organigramme – Administration

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU les explications fournies séance tenante par la Directrice secrétaire-trésorière à l'effet que les changements suivants ont été apportés ;

- Modification du titre de « Coordonnateur à l'approvisionnement » pour « Coordonnateur aux ressources matérielles »;
- Modification du titre de « Centre d'appels d'urgence » pour « Centre de communications d'urgence »;
- Ajout à l'organigramme du poste de « Technicien paie et comptes payables » qui avait été créé lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 mai 2024 (CA-24-2738);

ATTENDU le nouvel organigramme « Administration » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Marc-André Guertin
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constitue l'organigramme « Administration » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2782

POINT 5.4
RÉSOLUTION
Modifications à l'organigramme – Policier

ATTENDU qu'il y a eu lieu de modifier l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU les explications fournies séance tenante par le Directeur à l'effet que les changements suivants ont été apportés :

- Transfert d'un poste de « capitaine » de la division « gendarmerie » à la division « enquêtes et soutien »;
- Abolition d'un poste d'« agent renseignements et analyse »;

ATTENDU le nouvel organigramme « Policier » soumis aux membres du Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

DE DÉCLARER que l'organigramme déposé ce jour constitue l'organigramme « Policier » de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2783

POINT 5.5
RÉSOLUTION
Délégation de pouvoir à la Directrice secrétaire-trésorière d'embaucher un cadre civil

ATTENDU la résolution CA-23-2576 adoptée le 28 juin 2023 modifiant l'organigramme « Administration » en créant un poste de cadre intermédiaire de « *Coordonnateur aux ressources matérielles* » et accordant un pouvoir à la Directrice secrétaire-trésorière d'embaucher ce cadre intermédiaire;

ATTENDU que la décision d'embaucher avait par la suite été suspendue pour une période indéterminée;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU les représentations faites par la Directrice secrétaire-trésorière lors de la rencontre du conseil d'administration du 29 mai 2024 à l'effet que ce poste doit maintenant être pourvu;

ATTENDU la nécessité d'obtenir une délégation exceptionnelle pour embaucher un cadre civil aussitôt qu'il sera possible de le faire, soit avant le prochain Conseil d'Administration;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario Lemay
APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER un pouvoir à la Directrice secrétaire-trésorière, d'embaucher un cadre civil dès que possible;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

ADMINISTRATION ET FINANCES – RÉSOLUTIONS

CA-24-2784

POINT 6.1 RÉSOLUTION Contrat avec Gtechna

ATTENDU que l'entreprise Gtechna assure le service de support et mise à jour informatique des serveurs web de la billetterie de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que l'article 573.3, 9^o L.C.V permet à la Régie dans de telles circonstances de déroger aux règles d'adjudication des contrats municipaux puisque l'objet du contrat est l'entretien d'équipements spécialisés par le fabricant;

ATTENDU l'expertise de l'entreprise Gtechna et surtout sa connaissance du système de la Régie;

ATTENDU que la Régie, principalement en ce domaine, doit être convaincue que les techniciens et programmeurs de l'entreprise responsables de l'entretien des serveurs web connaissent à la perfection les logiciels pour intervenir rapidement lors de déficiences ou de situations d'urgence;

ATTENDU l'article 573.3, 6^o L.C.V qui crée une exception au régime d'adjudication des contrats municipaux lorsqu'il s'agit de la fourniture de services dont l'objet « *découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec des logiciels, progiciels ou logiciels existants* »;

ATTENDU la proposition de Gtechna pour le support et la mise à jour des serveurs web du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 pour un montant de 36 071,74 \$ plus les taxes applicables;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe
APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU :

D'ACCORDER à l'entreprise Gtechna, pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le mandat de support et mise à jour informatique des serveurs web de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

D'AUTORISER le paiement du montant total de 36 071,74 \$ plus les taxes applicables à l'entreprise Gtechna pour le mandat de support;

D'AUTORISER la Directrice secrétaire-trésorière, Madame Chantal Lemieux ou, en son absence, le Responsable des technologies de l'information et des télécommunications, Monsieur Nicolas Azoulay, à signer tout document concernant ladite proposition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-24-2785

POINT 6.2
RÉSOLUTION
Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 6.2 a), b) et c);

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Williams
APPUYÉ PAR Monsieur Normand Teasdale

ET RÉSOLU :

QUE les comptes à payer, pour un total de 3 094 929,73 \$ soient acceptés et que la Directrice des finances et de la trésorerie ou, en son absence, la Directrice secrétaire-trésorière, soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 7
ADOPTION

CA-24-2786

POINT 7.1
RÉSOLUTION
Règlement 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent – Adoption

ATTENDU le projet de règlement numéro 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

ATTENDU qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du Conseil d'Administration au plus tard quarante-huit (48) heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU qu'un avis de motion a été régulièrement donné à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 juin 2024;

ATTENDU qu'un projet du règlement a été régulièrement déposé à la séance ordinaire du Conseil d'administration du 26 juin 2024;

ATTENDU que sont connus par les membres du Conseil d'Administration l'objet du règlement, sa portée et ses implications financières;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Monsieur Daniel Plouffe

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le règlement numéro 54 modifiant le règlement numéro 32 concernant le régime complémentaire de retraite des policiers syndiqués de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 8 DÉPÔT DE DOCUMENTS

POINT 8.1 CORRESPONDANCE – AUCUNE CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée

POINT 8.2 TABLEAU DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

Il est procédé au dépôt du tableau des mouvements de personnel.

POINT 8.3 ÉTATS FINANCIERS AU 30 juin 2024

La Directrice secrétaire-trésorière commente la documentation déposée pour les premiers six (6) mois de l'année.

POINT 9 VARIA

CA-24-2787

POINT 9.1
RÉSOLUTION
Résolution de félicitations

ATTENDU les informations données, séance tenante, par Monsieur Martin Damphousse, sur le fait que le conseil municipal de Varennes a lancé une nouvelle campagne de sécurité publique;

ATTENDU que Monsieur Damphousse tient à remercier la Régie de police pour son implication lors du lancement de cette campagne;

ATTENDU que, dans ce même ordre d'idées, Monsieur Damphousse profite de l'occasion pour remercier chaleureusement l'agente Stéphanie Lebrun, pour son rôle très apprécié par la Ville de Varennes au sein de son comité de sécurité publique.

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Damphousse
APPUYÉ PAR Tous les membres du Conseil d'Administration

ET RÉSOLU :

DE FÉLICITER l'agente Stéphanie Lebrun pour le rôle qu'elle joue ainsi que son grand professionnalisme au sein du comité de sécurité publique de la Ville de Varennes;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 9.2
SOLLICITATIONS

Monsieur Patrick Marquès tient à sensibiliser les membres du Conseil d'Administration face à une nouvelle problématique qui fait surface à la ville de Carignan. En effet, de faux représentants font du porte-à-porte sous divers prétextes et des vols ont été commis dans certaines de ces résidences par la suite. Il rappelle aux membres du Conseil l'importance pour les résidents du territoire d'exiger une preuve de permis de sollicitation.

POINT 9.3
RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Monsieur Claude Gauthier demande au président la possibilité de modifier le règlement sur la rémunération des élus afin que tous types de déplacements soient rémunérés, notamment lors de rencontres exceptionnelles comme le Lac à l'Épaule du 17 juin dernier.

Des échanges ont lieu sur le sujet. Il est convenu de se questionner sur le moment opportun de faire cet exercice. Mme Lemieux, qui avait préparé un sommaire exécutif sur le sujet en février 2023, verra à renvoyer ce document aux élus pour discussion ultérieure.

POINT 9.4
LAC-À L'ÉPAULE

Le Président fait un retour sur la tenue du Lac à l'Épaule du 17 juin dernier. Tous les membres ont reçu le rapport synthèse de cette journée et ont été

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

à même de constater que le *statut quo*, en ce qui concerne les locaux, n'est pas soutenable à long terme.

Il invite les membres du Conseil d'Administration à aborder le sujet auprès de leur conseil municipal respectif à leur plus proche convenance de façon à se questionner sur les gestes à poser et l'élaboration éventuel d'un plan.

POINT 10
PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

CA-24-2788

POINT 11
RÉSOLUTION
Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès
APPUYÉ PAR Madame Alexandra Labbé

ET RÉSOLU :

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CHANTAL LEMIEUX
Directrice secrétaire-trésorière

MARTIN DULAC
Président